



Communiqué

Retransmission du match Suisse – Argentine: la Ville de Lausanne autorise la diffusion à l'intérieur et à l'extérieur des établissements

À l'occasion du match de l'équipe de Suisse contre l'Argentine, prévu dans la nuit de samedi à dimanche, la Municipalité de Lausanne autorise exceptionnellement la retransmission de la rencontre à l'intérieur des établissements publics ainsi qu'à l'extérieur pour ceux étant au bénéfice d'une autorisation terrasse.

Les cafés, restaurants et autres établissements souhaitant diffuser le match sont invités à déposer une demande d'autorisation auprès du Service de l'économie. Cette autorisation exceptionnelle ne sera pas déduite du quota annuel de dérogations dont disposent les établissements.

Les établissements bénéficiant de cette autorisation pourront rester ouverts pendant toute la durée de la rencontre afin d'en assurer la retransmission. Ils ne seront ainsi pas tenus de fermer à 2 heures du matin pour rouvrir à 3 heures. L'autorisation couvrira la période jusqu'à 15 minutes après la fin du match. La vente d'alcool sera également autorisée.

Afin de préserver la tranquillité publique, aucune diffusion de musique ou d'animation sonore à l'extérieur ne sera autorisée en dehors des commentaires liés à la retransmission du match.

La Municipalité a également autorisé la retransmission publique du match au stade de la Tuilière, permettant ainsi au public de vivre cette rencontre dans un cadre adapté et sécurisé.

Par cette mesure, la Municipalité souhaite permettre au public de vivre cet événement sportif exceptionnel dans une ambiance conviviale tout en garantissant un équilibre entre l'animation de la ville et le respect des riveraines et des riverains.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 9 juillet 2026